

## Les personnes ayant accès au DSO

<p><b>DSO d'élève actif</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élève</li> <li>• Direction d'école et direction adjointe</li> <li>• Surintendance</li> <li>• Secrétaire</li> <li>• Enseignants titulaires de l'élève</li> <li>• Éducateurs de la petite enfance</li> <li>• Parents ou tuteurs d'élèves mineurs (<u>avec consentement écrit de l'élève majeur ou l'élève de 16 ans et plus s'est soustrait de l'autorité parentale</u>)</li> <li>• Personnel scolaire tel que psychologue, psychométriciens, etc. (<u>avec consentement de l'élève majeur, ou l'élève soustrait de l'autorité parentale, et ou des parents/tuteurs de l'élève mineur</u>)</li> <li>• Cause judiciaire sous ordonnance d'un juge</li> <li>• Cause civile (<u>avec consentement de l'élève majeur, ou l'élève de 16 ans et plus qui s'est soustrait de l'autorité parentale ou des parents/tuteurs de l'élève mineur</u>)</li> <li>• Vérificateurs</li> </ul>
<p><b>DSO d'élève inactif</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élève</li> <li>• Direction d'école et direction adjointe</li> <li>• Surintendances</li> <li>• Secrétaire</li> <li>• Parents ou tuteurs d'élèves mineurs (<u>avec consentement écrit de l'élève majeur ou l'élève de 16 ans et plus s'est soustrait de l'autorité parentale</u>)</li> <li>• Cause judiciaire sous ordonnance d'un juge (photocopie du DSO)</li> <li>• Cause civile (avocat - <u>avec consentement de l'élève majeur ou l'élève de 16 ans et plus qui s'est soustrait de l'autorité parentale ou des parents/tuteurs de l'élève mineur</u>)</li> <li>• Administrateur en gestion documentaire et archivage</li> <li>• Vérificateurs</li> <li>• Service de la planification</li> </ul>